

Informations diverses données lors de la séance du Conseil Municipal du 06 février 2015

Jean-Claude MILLE informe les membres du conseil municipal que le Pays des Vosges Saônoises propose d'établir des bilans énergétiques sur plusieurs bâtiments communaux (école, musée, poste). Il annonce la mise en concurrence des différents architectes habilités à travailler sur la réhabilitation de l'Ecole en bois.

Il demande également M. Devillers de bien vouloir respecter le personnel de la mairie et lui demande de ne pas se présenter comme le représentant du maire lorsqu'il se rend dans une manifestation. Celui-ci répond qu'il ne le fait jamais.

Benoît CORNU demande, une nouvelle fois, à Christophe DEVILLERS de ne plus envoyer de mail sur son adresse personnelle et qu'il respecte le travail qu'il effectue afin d'informer les habitants de Ronchamp au mieux, grâce à la Ronchampoise.

Il informe :

- que le dossier UNESCO pour la chapelle et d'autres sites Le Corbusier a été déposé
- de l'arrivée d'une nouvelle employée au musée de la mine : Stéphanie Millot,
- que le site internet de Ronchamp a été revu et amélioré,
- que suite aux dégâts des sangliers, plusieurs battues administratives ont eu lieu et 40 sangliers ont été abattus, ce qui a ramené le calme, pour l'instant.

Cécile AUBRY fait savoir que les réunions d'objectif et de restitution du Plan de gestions différenciées des Espaces Verts ont eu lieu en janvier,

Les buts :

- Réduire la pression polluante et celle sur la ressource en eau
- Faciliter la mise en place de pratique alternative de désherbage (2016 interdiction des produits phytosanitaires de désherbage)
- Sensibiliser les habitants au changement de pratique dans la gestion des espaces verts.

Pour les élus qui le désirent ce bilan peut être envoyé par mail.

Elle informe que deux réunions concernant le fleurissement ont eu lieu, le groupe de travail a décidé de diminuer le nombre de pots et de développer les jardins en pleine terre.

Mireille Lab informe qu'une réunion du Conseil Municipal des enfants a eu lieu afin de mettre en place différents projets, plusieurs thèmes ont été abordés :

- la sécurité
- la création d'un skate parc
- la mise en ligne d'un journal
- la création de jardins pédagogiques.

Elle signale également que l'organisation et la préparation de la journée citoyenne du mois de mai se poursuit et que la commission va continuer à se réunir afin de définir tous les objectifs et l'organigramme.

Enfin, elle donne lecture de la motion prise par la communauté de communes Rahin et Chérimont pour la réouverture définitive de la maison d'arrêt de Lure et le maintien des services publics sur notre territoire (ci-jointe).

Roland DURUPT fait part de la réparation de l'alambic, remercie l'association des Mômes des Hameaux pour la fête de l'école ainsi que pour le sapin de Noël et informe de la mise en place de compteurs d'eau dans tous les bâtiments communaux.

Martine VINEL fait un compte rendu de la sortie cinéma et du St Nicolas de l'école ainsi que de l'arbre de Noël des employés communaux. Elle remercie tous les participants. Elle annonce également que la fête de la musique aura lieu le 21 juin 2015.

Bernard COTTA informe le conseil municipal que les travaux des vestiaires du stade s'achèvent et que tout devrait être terminé pour le 15 avril 2015.

Abdelilah JAMMI évoque à nouveau les problèmes d'insécurité et fait savoir qu'une alarme sera installée aux ateliers communaux.

Christophe DEVILLERS demande quelles sont les dispositions réglementaires qui autorise la signature du précédent compte rendu du conseil municipal

Il demande si tous les litiges concernant les fuites d'eau sont pris en compte, Mr le Maire répond que oui, à partir du moment où les personnes se font connaître,

Il évoque des problèmes de stationnement rue du Tram et rue d'Amont et le mauvais état de la toiture de l'église.

Il lui est répondu qu'il est inutile d'attendre le conseil municipal pour faire remonter ces informations et que les élus sont mobilisés tous les jours sur des sujets de ce type, règlent ce genre de problèmes au fur et à mesure qu'ils sont connus.

Linda LIPOVAC demande où en sont les réparations de la toiture de l'école maternelle du centre, Mr le Maire répond que des travaux ont déjà été effectués mais qu'il y a à nouveau des fuites et que l'entreprise doit intervenir prochainement. Elle évoque également les problèmes d'humidité le long des parements de verre dans l'escalier, flaque d'eau dangereuse ⇒ humidité due à la condensation, il faudrait peut-être poser une VMC ou un système d'aération.

Gilles MEYER remercie M. le Maire pour l'envoi des convocations de la réunion du Conseil Municipal par mail.

- :- :- :- :- :-

MOTION POUR LA REOUVERTURE DEFINITIVE DE LA MAISON D'ARRET DE LURE ET LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS SUR NOTRE TERRITOIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, a annoncé il y a quelques semaines la fermeture de la Maison d'Arrêt de Lure. Au cours des dernières années (2012-2013), des investissements importants ont été engagés pour sécuriser et moderniser ce site qui répond désormais aux normes européennes en vigueur.

A ce stade, les arguments techniques avancés sur la nature géologique d'un sous-sol jugé trop instable ne sont pas essentiels. Cela conduirait à conclure qu'aucun aménagement (nouvelle construction ou rénovation) n'est possible dans ce secteur du centre-ville de Lure au cours des décennies à venir.

Cela fait vingt ans que la ville de Lure et son bassin de vie subissent la disparition de trop nombreux Services Publics (maternité, service de cardiologie, urgences de nuit, commissariat, 1^{er} Régiment de Dragons, tribunal d'instance, services au public de la Sous-Préfecture, services ferroviaires). Par ailleurs, des menaces récurrentes pèsent sur d'autres Services Publics de l'Etat (disparition totale de la Sous-Préfecture, ligne 4 SNCF, écoles, perceptions et services régaliens de l'Etat avec la fusion des régions).

Cela n'a que trop duré ! Jusqu'à quand Lure et tout son territoire vont-ils subir cette désertification programmée ? Les citoyens de notre bassin de vie, comme ceux de tous les autres bassins de vie haut-saônois, n'ont pas vocation à devenir des citoyens de seconde zone, de simples résidents de la République. Soyons acteurs de la sauvegarde de nos territoires !

Défendre la Maison d'Arrêt aujourd'hui, c'est défendre l'avenir de tous nos Services Publics demain ! Tous les Services Publics (sanitaires, de transport, sociaux, judiciaires, de sécurité) font partie du tissu local nécessaire à notre vie sociale et collective. Ils forment le ciment de notre République sociale et permettent d'atténuer les inégalités entre les territoires.

Nous ne voulons pas vivre dans des terres oubliées. Les habitants de nos territoires ruraux et de nos petites villes ont, comme les autres, besoin de la présence de Services Publics de qualité. Nous n'acceptons plus les reculs réguliers de l'Etat, ni leur prix à payer.

Lors de l'entretien que la délégation territoriale a eu avec Madame la Garde des Sceaux le 10 novembre dernier, celle-ci s'est engagée à :

- Etudier avec mesure la possibilité technique et financière de la construction d'une future unité carcérale à Lure ;
- Proposer à court terme des compensations ;
- Maintenir dans la durée le Service local Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Tout cela est loin d'être suffisant ; nous devons exiger fortement la réouverture de la Maison d'Arrêt.

Entendu cet exposé et en conséquence, le Conseil Municipal de RONCHAMP, à l'unanimité :

- **S'oppose fermement à la fermeture de la Maison d'Arrêt de Lure et au démantèlement par l'Etat d'un nouveau Service Public ;**
- **Demande à l'Etat de créer les conditions techniques et budgétaires d'une réouverture de la Maison d'Arrêt de Lure.**